

Avions de combat

Arrêté fédéral à l'acquisition de nouveaux avions de combat

But

La Confédération doit acheter de nouveaux avions de combat. Pour ce faire, elle pourra dépenser un maximum de 6 milliards de francs.

Situation actuelle

La flotte aérienne suisse dispose aujourd'hui de deux types d'avions de combat: 26 avions de combat ont environ 40 ans et ne sont utilisés plus que pour la formation des pilotes. 30 autres avions de combat ont été acquis dans les années 1990 et sont utilisés pour contrôler et protéger l'espace aérien. Les avions de combat utilisés aujourd'hui atteindront la fin de leur durée d'utilisation vers 2030

Le Conseil fédéral a décidé que la flotte aérienne doit être renouvelée à partir de 2030. C'est pour cette raison qu'il a soumis au Parlement ce que l'on appelle un arrêté de planification. Le Parlement a approuvé l'arrêté de planification. Cet arrêté a fait l'objet d'une demande de référendum facultatif. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait?

Si l'objet est accepté, le Conseil fédéral pourra acheter de nouveaux avions de combat. Il pourra dépenser un maximum de 6 milliards de francs. Le Conseil fédéral décidera quel type et combien d'avions devront être achetés. Le Parlement devra ensuite approuver cette décision. La durée d'utilisation des nouveaux avions de combat sera de 30 à 40 ans, comme auparavant.

Le fabricant des nouveaux avions de combat devra octroyer à la Suisse des mandats pour un montant correspondant à 60% du prix d'achat. Ces mandats sont appelés des affaires compensatoires et seront répartis proportionnellement entre les régions linguistiques.

Arrêté de planification

Les arrêtés de planification sont des décisions préliminaires sur des objectifs à atteindre ou des mesures à planifier. Les arrêtés de planification sont généralement adoptés sous la forme d'un arrêté fédéral simple. Les arrêtés fédéraux simples sont des décisions du Parlement. Ils ne sont pas soumis au référendum. Les arrêtés de planification d'importance majeure, concernant par exemple des dépenses élevées, sont adoptés sous la forme d'un décret fédéral. Les décrets fédéraux sont soumis au référendum facultatif.

Référendum facultatif

Les lois fédérales sont adoptées par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États). Normalement, la population ne vote pas sur une loi fédérale. Toutefois, si 50 000 signatures sont récoltées en 100 jours, une votation populaire a lieu.

Affaires compensatoires

Des affaires compensatoires sont souvent conclues dans le secteur de l'armement. Une partie de l'argent que la Suisse verse au fabricant étranger doit être injectée dans l'industrie suisse. Les affaires compensatoires doivent être attribuées en partie à des entreprises du secteur de l'armement et en partie à des entreprises d'autres secteurs liés à la sécurité.









Arguments des partisans

- La situation en Europe et dans le monde La population a déjà refusé l'achat d'avions est devenue incertaine. Les menaces et la situation instable sur le plan de la sécurité risquent de persister.
- L'armée doit être polyvalente et disposer d'équipements modernes pour protéger la population, par exemple contre les attaques aériennes.
- Les avions de combat sont également importants pour d'autres domaines de l'armée. Ils soutiennent par exemple les troupes sur le terrain.



Arguments des opposants

- de combat en 2014. Cette fois-ci, il est question du double d'argent et on ne sait pas exactement quels avions seront achetés et combien.
- La flotte aérienne coûtera environ 24 milliards de francs sur toute sa durée d'utilisation, quatre fois plus des 6 milliards prévus.
- L'argent manquera pour des choses plus importantes, par exemple le secteur de la santé ou la lutte contre des menaces telles que le changement climatique.

Opinion du gouvernement

Conseil national Conseil des États Conseil fédéral oui oui oui 123 oui 33 oui 68 non 10 non 5 abstentions 1 abstention



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : easyvote.ch/avions

